****

**BOYCOTT !**

**UNE PROFESSION HUMILIEE, EXPLOITEE, UBERISEE !**

**UN PUBLIC TROMPE !**

**UNE OPINION MANIPULEE !**

**Paramédicalisation et paupérisation à Marche forcée** :

En plusieurs communiqués et réunions, le SNP a signifié son refus du projet de remboursement des consultations de psychologues par le gouvernement.

Suite à l’allocution, jugée scandaleuse, de M. Macron, nous avons immédiatement signifié la suspension des négociations au Délégué Ministériel de la Santé et demandé des clarifications.

Le SNP dénonce :

* Le mépris affiché à l’encontre des psychologues : la mise en place de dispositifs qui ne tiennent pas compte des manifestations et des propositions des psychologues
* La volonté injustifiée d’emprise médicale, une paramédicalisation au mépris des réalités professionnelles.
* La paupérisation orchestrée de la profession
* Et le manque de respect du public.
* Nous dénonçons une référence exclusive aux Recommandations HAS sous forme d’obligations avec une référence exclusive sans pluralisme.

La publication du contenu de l’amendement ministériel au PLFSS (Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) ne fait que confirmer l’obstination du gouvernement.

***NOUS REITERONS NOTRE OPPOSITION, LA RUPTURE EN L’ETAT DES NEGOCIATIONS ET L’APPEL AU BOYCOTT.***

Le texte du PLFSS est voté à l’Assemblée Nationale le vendredi 22 octobre 2021, tard le soir, par les députés de la majorité.

De plus, du fait du Ségur, l’humiliation salariale des psychologues est flagrante.

Aucune organisation ou syndicat, se voulant représentative de la profession et digne de ce nom, ne peut valider un tel texte ni accepter des négociations dans ce cadre.

Il ne peut être question de brader ainsi la profession et la livrer pieds et poings liés au Ministère des Solidarités et de la Santé.

**Un effet d’annonce politique**

* La mise en avant du remboursement masque l’insuffisance des recrutements dans les institutions qui offraient auparavant l’accès gratuit aux consultations psychologiques.
* Le libéral va devenir une offre à bas coût au prix du démantèlement du service public.
* Un effet d’annonce fait sur le dos des psychologues mis au pain sec et à l’eau.
* Contrairement à certains propos, le psychologue libéral n’obtiendra pas un salaire décent, n’aura pas les garanties du salariat en cas d’arrêts de travail, sera sous le poids des charges, ne bénéficiera que d’une chiche retraite. Une misère assurée pour la plupart.
* Un jeu de leurre dans le financement puisque la consultation financée 30 euros correspond à 18 euros (CNAM) + 12 euros (complémentaires). Cela représente un coût pour l’assurance maladie moins important que les expérimentations et un désengagement des mutuelles (que nous avons convaincus par le passé sur un accès direct et un tarif décent de 60 euros cf. communiqué du 30/04/2021)

**UN BOYCOTT COLLECTIF POUR LE RESPECT DU PUBLIC ET DE LA PROFESSION**

**Pourquoi ne pas entrer dans le dispositif unifié du Gouvernement ?**

Participer individuellement au dispositif implique plusieurs conséquences pour l’ensemble de la Profession. Cela revient à :

* Entériner dans les faits le dispositif.
* Provoquer l’engrenage de l’asservissement des psychologues.
* Participer à la généralisation de la prescription médicale de l’acte psychologique.
* Trahir les principes fondamentaux du Code de Déontologie ce que rappelle incidemment la CNCDP à propos du rapport de la Cour des Comptes.
* Accepter de réduire les revenus de ses collègues par les répercussions sur le marché libéral.
* Concevoir sa vie professionnelle sous le sceau de la paupérisation.
* Influer sur les tarifs hospitaliers de l’acte psychologique, devenant dès lors au rabais.
* Bloquer, de fait, la possibilité de l’évolution salariale, déjà figé depuis 30 ans.
* Favoriser le principe d’une Sixième année sous gouverne médicale et ruiner la revendication d’un allongement des études sous forme doctorale de trois ans.
* Favoriser le développement d’entreprises commerciales qui sous-paieront des psychologues pour réaliser des consultations psychologiques ou des entretiens sur des plateformes téléphoniques.

**Des propositions**

Le SNP propose une organisation coordonnée par la Profession sur le principe de Maisons de la psychologie régionales ou sur un modèle proche.

* Une collaboration avec les partenaires dans un travail de réseau.
* Soutenir un travail de liaison entre les psychologues salariés et les psychologues libéraux.
* La spécification d’un domaine des Approches psychologiques relevant de la compétence des psychologues.
* Des critères d’inclusion déterminés par la Profession au travers de comités d’agrément et des dispositifs formatifs.
* La mise en place d’un conventionnement avec la Sécurité Sociale et les Mutuelles qui respectent des conditions de rémunération compatibles avec un exercice libéral.
* L’accès libre et direct aux psychologues avec une inclusion des personnes dans un dispositif de remboursement selon des critères définis.
* L’affirmation de notre appartenance aux Sciences Humaines,
* Le refus d’un assujettissement au médical.
* Le respect du pluralisme des approches,
* L’appui sur le Code de déontologie (9 septembre 2021) pour garantir le « respect de la personne dans sa dimension psychique ».

Une revalorisation conséquente des salaires des psychologues dans l’hospitalier, la fonction territoriale, le médico-social, l’éducation nationale et le privé.

Des pétitions, des manifestations, la constitution d’une intersyndicale ou l’action collective des organisations, sans complaisance avec le gouvernement ni participation en l’état sont quelques-unes des pistes. Nous serons présents lors des Manifestations du 18 novembre pour la défense de Médico-social et celle du 9 décembre pour la revalorisation salariale.

 « Suite aux annonces d’Emmanuel Macron du 28 septembre, le SNP, réuni en CSN exceptionnel le 21 octobre 2021 ne peut cautionner le dispositif de remboursement unifié tel qu’il a été annoncé. En l’absence d’évolution du gouvernement sur l’accès direct aux psychologues et sur les tarifs le SNP ne peut pas continuer de participer aux réunions de négociations sur le dispositif de remboursement unifié ».

**TOUT CITOYEN DEVAIT AVOIR LE DROIT DE BENEFICIER ET D’ACCEDER LIBREMENT A DES SOINS PSYCHOLOGIQUES DE QUALITE.**

**LE GOUVERNEMENT N’OFFRE QU’UN LEURRE AU DETRIMENT TANT DU PUBLIC QUE DE LA PROFESSION.**

**LA PROPOSITION DU DISPOSITIF EST LE RISQUE D’INVALIDER LE TRAVAIL DE QUALITE DES PSYCHOLOGUES AUPRES DES PERSONNES EN SOUFFRANCE POUR DES DECENNIES.**

**IL Y A URGENCE A LUTTER CONTRE LA MISE EN PLACE D’UNE PSYCHOLOGIE LOW COST POUR LES POPULATIONS DEMUNIES.**